



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2024

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - AUBURTIN Jérôme - BASTIEN Carole - CORLOSQUET Chantal - DAULT Francis - DESCHAMPS Marie-Noëlle - FOURNIER Yohann - MEUNIER Romain - NOËL Philippe - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : DESAINT-DENIS Adeline (pouvoir à DESCHAMPS Marie-Noëlle)

Secrétaire de séance : CORLOSQUET Chantal

### **OBJET - Comptes Financiers Uniques 2023 Budget Principal et Budgets Annexes : Commerce Multiservices et Lotissement Puits Gaulois Affectation des résultats**

Monsieur Jean-Paul RÉHEL, chargé de la préparation des documents budgétaires, devient président de séance pour le vote du Compte Financier Unique.

Monsieur Jean-Paul RÉHEL rappelle que la commune de Trémeur expérimente pour la première année le Compte Financier Unique. Il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur Jean-Paul RÉHEL présente les résultats budgétaires de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes. Des précisions sont apportées sur certains points, notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande.

Monsieur Francis DAULT, Maire jusqu'au 29 février 2024 et ordonnateur sur l'exercice 2023 ainsi que Monsieur Guy CORBEL, Maire actuel, quittent la salle et ne participent pas au vote.

Les Comptes financiers Uniques se présentent comme résumé ci-après et sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>	
Excédent de fonctionnement	137 607.74
Excédent d'investissement	247 864.04
SOLDE	+ 385 471.78

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour)

- APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2023 pour le Budget Général.
- DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2024 :
  - ✓ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 247 864.04 €
  - ✓ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 137 607.74 €

<b>BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES</b>	
Déficit de fonctionnement	6 575 .36
Excédent d'investissement	66 940 .07
<b>SOLDE</b>	<b>+ 60 364.71</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour)

- APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2023 pour le Budget Annexe Commerce Multiservices
- DECIDE de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2024 :
  - ✓ Déficit de fonctionnement reporté (art 002) : 6 575.36 €
  - ✓ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 66 940.07 €

<b>BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS</b>	
Résultat de fonctionnement	0.00
Déficit d'investissement	21 123.04
<b>SOLDE</b>	<b>- 21 123.04</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (13 voix pour)

- APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2023 pour le Budget Annexe Lotissement Puits Gaulois
- DECIDE de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2024 :
  - ✓ Déficit d'investissement reporté (art 001) : 21 123.04 €

### **OBJET - Vote des taux d'imposition 2024**

Par délibération du 15 mai 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- ✓ TFPB : 35,14 %
- ✓ TFPNB : 60.27 %
- ✓ Taxe habitation : 12.81 €

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas modifier les taux d'imposition en 2024 :

	2023	Taux de référence	Proposition Taux 2024
Foncier bâti	35.14	35.14	35.14
Foncier non bâti	60.27	60.27	60.27
Taxe d'habitation	12.81	12.81	12.81

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de conserver les taux d'imposition :
  - ✓ Taxe foncière bâtie : 35.14 %
  - ✓ Taxe foncière non bâties : 60.27 %
  - ✓ Taxe d'habitation : 12.81 %
- DECIDE de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **OBJET - Présentation et vote des budgets primitifs 2024 (Budget Principal et Budgets annexes)**

Des documents permettant l'analyse et la compréhension des prévisions budgétaires, en fonctionnement et en investissement, pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes sont remis aux membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité (15 voix pour).  
Il se présente de la façon suivante :

### **Budget général de la commune**

#### Section de fonctionnement

Recettes : 764 179.00 €  
Dépenses : 764 179.00 €

#### Section d'investissement

Recettes : 503 656.50 €  
Dépenses : 503 656.50 €

### **Budget Commerce Multiservices**

#### Section de fonctionnement

Recettes : 13 575.36 €  
Dépenses : 13 575.36 €

#### Section d'investissement

Recettes : 76 940.07 €  
Dépenses : 76 940.07 €

### **Budget Lotissement Puits Gaulois**

#### Section de fonctionnement

Recettes : 71 125.04 €  
Dépenses : 71 125.04 €

#### Section d'investissement

Recettes : 51 368.08 €  
Dépenses : 51 368.08 €

## **OBJET - Questions et informations diverses**

### **Eclairage rue des Fontaines**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le fournisseur va changer les candélabres qui ont un problème d'étanchéité.

Au terrain des sports : le changement des lampadaires sera pris en charge complètement pas le SDE.

### **Mutualisation repas au restaurant scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que Mme Jacqueline RENAULT a fait valoir son droit à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2024. Une mutualisation pour la confection des repas est à l'étude avec la commune de Sévignac et Broons.

### **Commerce**

3 personnes ont visité les lieux et sont intéressées pour la location gérance. La commission se réunira pour faire le point sur ces différentes candidatures.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,  
Guy CORBEL

La secrétaire,  
Chantal CORLOSQUET